

**Bilan statistique de l'action  
« Accès aux droits en matière de protection sociale »  
entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008.**

**Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008, le CATRED a reçu :**

- ▶ **880 personnes** au cours de 71 permanences d'une demi-journée dans ses locaux situés au 20, boulevard Voltaire, Paris 11<sup>ème</sup>. Soit une moyenne de 12,4 personnes par permanence.
- ▶ A ces 880 personnes s'ajoutent :
  - les **171 personnes reçues (183 équivalents-visites) au sein du PAD du 18<sup>ème</sup> arrondissement**, dans le cadre de problèmes de protection sociale, à l'issue de 40 séances d'une demi-journée,
  - les **57 personnes reçues (59 équivalents-visites) au sein du PAD du 15<sup>ème</sup> arrondissement**, dans le cadre de problèmes de protection sociale, à l'issue de 12 séances d'une demi-journée,
  - les **34 personnes reçues (35 équivalents-visites) au sein du PAD du 13<sup>ème</sup> arrondissement**, dans le cadre de problèmes de protection sociale, à l'issue de 10 séances d'une demi-journée .

Soit un total de **1 142 personnes reçues**. Ce qui représente une **augmentation de 11,5%** comparativement à l'exercice 2007.

*Alors que nos interventions hebdomadaires et mensuelles assurées au sein des PAD 18, 15 et 13 ont vocation à pourvoir des informations et/ou conseils juridiques ponctuels, **28,3 % des dossiers traités (les 277 équivalents-visites rassemblent 193 dossiers distincts) ont nécessité un accompagnement contentieux gratuit post-PAD.***

Ce nombre se révèle très important, **d'autant que les modalités d'accueil à cette permanence – assurée par 3 salariés (2,8 ETP entre le 01/01/08 et le 31/07/08, puis 3 ETP entre le 01/08/08 et le 31/12/08) – sont restées très encadrées :**

- ▶ Prises de rendez-vous téléphoniques obligatoires (d'où un temps de consultation et d'orientation accrue : 2/3 des 4 779 appels, soit **3 186 appels** dédiés à la protection sociale).
- ▶ Deux permanences hebdomadaires, d'une demi-journée chacune (sauf dernier jeudi du mois.)
- ▶ Réduction « théorique » du nombre de rendez-vous par permanence : 12 + 3 urgences.

Cette organisation du planning a été nécessaire :

- ▶ afin de **mener le travail de réflexion et de rédaction juridique complexe** indispensable à chaque dossier.
- ▶ afin **d'assister nos usagers devant les juridictions** compétentes.
- ▶ afin de **diffuser nos connaissances et résultats** via la tenue de formations et l'alimentation et la réactualisation de notre site internet (plus d'une centaine de mails).
- ▶ afin de **responsabiliser** nos usagers, en contribuant à ce qu'ils s'approprient les pratiques et la temporalité inhérentes au traitement de leurs dossiers.

Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2008, parmi les 880 personnes reçues au sein des permanences assurées au CATRED :

- ▶ **235 personnes** ont été suivies.
- ▶ **245 dossiers** ont été traités/suivis.
- ▶ **96 dossiers** ont été ouverts.
- ▶ **112 dossiers** ont été archivés (dont **34 gagnés-archivés**, **5 rejetés-archivés** et **73 archivés-sans suite**)
- ▶ **57 dossiers** se sont soldés par **une issue favorable** (dont **23 gagnés-en cours** et **34 gagnés-archivés**).
- ▶ **9 dossiers** se sont soldés par **un rejet** (dont **4 rejetés-en cours** et **5 rejetés-archivés**).
- ▶ **106 autres dossiers** sont en cours.

A noter que le **ratio** personnes reçues / dossiers suivis est quasi-constant : en 2008, le nombre de dossiers suivis représente **27,8 %** du nombre de personnes reçues.

Rappelons également que l'essentiel des dossiers fait l'objet d'**un traitement contentieux** et que, compte tenu de la temporalité judiciaire, ce traitement complexe s'étire dans le temps. D'où la conjonction de dossiers nouveaux et anciens, ainsi que de dossiers gagnés et/ou rejetés provisoirement ou définitivement (susceptibles d'Appel ou de Pourvoi).

### 1) Répartition géographique des personnes suivies au CATRED au cours de l'exercice 2008 (235 personnes).

Il s'agit ici des 235 personnes suivies au sein des locaux du CATRED, à Paris 11<sup>ème</sup>. Si l'on y ajoute les personnes reçues au sein des PAD 18, 15 et 13, ce nombre s'élève à 419 personnes. Et donc à 291 pour les seuls parisiens, soit **69,45 % du total**.

Département de résidence	Paris	93	94	92	95	77	91	78	Hors Ile-de-France	TOTAL
Nombre	115	62	20	16	7	6	5	1	3	235
TOTAL (en %)	48,9	26,4	8,5	6,8	2,9	2,6	2,1	0,5	1,3	100

### 2) Répartition par arrondissements parisiens des personnes suivies au CATRED au cours de l'exercice 2008 (115 personnes).

Arrondissement	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
Nombre	0	1	0	1	1	1	1	1	3	8
TOTAL (en %)	0,0	0,9	0,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	2,6	6,9
Arrondissement	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
Nombre	16	1	8	2	9	1	4	21	20	16
TOTAL (en %)	13,9	0,9	6,9	1,7	7,8	0,9	3,4	18,3	17,4	13,9
TOTAL (nombre)	<b>115</b>									
TOTAL (en %)	<b>100 %</b>									

Au-delà du caractère « multi-sites » de nos actions, plus des 2/3 des personnes suivies au CATRED (sans compter les usagers des PAD 18, 15 et 13) résident dans des quartiers particulièrement défavorisés, relevant majoritairement de territoires « *politique de la ville* ».

### 3) Répartition des foyers par nationalité (235 personnes).

Nationalité	Nombre	en %
Foyers français	5	2,1
Foyers mixtes <i>Un des deux membres du couple est français</i>	1	0,5
Foyers étrangers	229	97,4
TOTAL	235	100,0

Algérienne	69	Bénoïse	6	Chinoise	1	Yougoslave	1
Maliennne	30	Guinéenne	5	Equatorienne	1	Russe	1
Marocaine	22	Mauritanienne	5	Indienne	1	Américano-irlandaise	1
Tunisienne	19	Colombienne	2	Laotienne	1	Turque	1
Congolaise	18	Nigériane	2	Libanaise	1	Ukrainienne	1
Sénégalaise	15	Haïtienne	3	Mauricienne	1		
Camerounaise	11	Centrafricaine	2	Sri-Lankaise	1		
Ivoirienne	9	Bulgare	1	Angolaise	1		
Total :194							

**Foyers étrangers** : la population d'origine maghrébine (Algériens, Marocains, Tunisiens) représente **50,7%** des demandeurs. La population d'origine subsaharienne (Maliens, Sénégalais,...) représente, elle, **41,5%** de l'ensemble des demandeurs, la population française, **2,1%** (doublement en 1 an). Les restants se partageant majoritairement entre les populations originaires des Pays de l'Est et d'Orient.

#### 4) Répartition des demandeurs selon le sexe et l'âge (235 personnes).

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Moins de 25 ans</b>	5	4,1	3	2,7
<b>entre 26 et 44 ans</b>	35	28,5	75	66,9
<b>entre 45 et 59 ans</b>	38	30,9	24	21,4
<b>entre 60 et 69 ans</b>	18	14,6	5	4,5
<b>70 ans et plus</b>	27	21,9	5	4,5
<b>TOTAL 1</b>	123	100,0	112	100,0
<b>% / TOTAL 2</b>	52,3		47,7	
<b>TOTAL 2</b>	<b>235</b>			

Hommes et femmes confondus :

- ▶ **les 60 ans et +** représentent 23,4 % des personnes suivies.
- ▶ **les + de 45 ans** représentent 49,8 % des personnes suivies.
- ▶ **les 26-44 ans** représentent 46,8 % des personnes suivies.
- ▶ **les – de 25 ans** représentent 3,4 % des personnes suivies.

Ces éléments statistiques caractérisent deux problématiques juridiques et sociétales principales :

- ▶ **le suivi et l'accompagnement des populations immigrées vieillissantes.**
- ▶ **la défense de la cohésion sociale (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux** (prestations familiales, allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires), notamment pour les femmes seules (augmentation des usagers âgés entre 26 et 44 ans : 46,8 % contre 44,4 % en 2007).

## 5) Répartition des demandeurs du 75 selon le sexe et l'âge (115 personnes).

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	1	2,0	2	3,0
entre 26 et 44 ans	8	16,0	30	46,2
entre 45 et 59 ans	11	22,0	23	35,4
entre 60 et 69 ans	16	32,0	5	7,7
70 ans et plus	14	28,0	5	7,7
<b>TOTAL 1</b>	<b>50</b>	<b>100,0</b>	<b>65</b>	<b>100,0</b>
<b>% / TOTAL 2</b>	<b>43,5</b>		<b>56,5</b>	
<b>TOTAL 2</b>	<b>115</b>			

A Paris, de façon plus prononcée encore que sur l'ensemble des personnes suivies, la part du public féminin est en forte augmentation puisque, pour la première fois depuis la création du CATRED, la part du public féminin excède celle du public masculin : renversement de la situation sociologique en 2008 avec **56,5 % de femmes contre 46,7 % en 2007, 33,3 % en 2006 et 20,0 % en 2004.**

Hommes et femmes confondus :

- ▶ **les 60 ans et +** représentent 34,8 % des personnes suivies.
- ▶ **les + de 45 ans** représentent 64,3 % des personnes suivies.
- ▶ **les 26-44 ans** représentent 33 % des personnes suivies.
- ▶ **les – de 25 ans** représentent 2,6 % des personnes suivies.

Ces éléments statistiques caractérisent 2 problématiques juridiques et sociétales principales :

- ▶ **le suivi et l'accompagnement des populations immigrées vieillissantes.**
- ▶ **la défense de la cohésion sociale (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux** (prestations familiales et allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires), notamment pour les femmes seules (augmentation des femmes âgées entre 26 et 45 ans : 46,2 % contre 45,0 % en 2007).

## 6) Répartition thématique des dossiers suivis au CATRED au cours de l'exercice 2008 (245 dossiers traités/suivis).

P.I./F.S.I	P.F (dont A.E.E.H, ASF, API)	A.T/I./J/Sécu	A.A.H	Carte/Retraite du Combattant	Liquidation de Retraite/ Pension de réversion	Pension Civile de Retraite, Militaire d'Invalidité et Militaire de Retraite
7	154	25	5	13	10	17
<b>3,0</b>	<b>62,8</b>	<b>10,2</b>	<b>2,0</b>	<b>5,3</b>	<b>4,1</b>	<b>6,9</b>
R.M.I/A.S.S	C.M.U/C.M.U-C, Retrait de Carte Vitale	ASPA	Prise en charge des soins à l'étranger			
2	2	7	3			
<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>2,9</b>	<b>1,2</b>			
<b>245</b>						
<b>100%</b>						

Ce ne sont pas moins de **11 champs thématiques** ayant trait à la « protection sociale » des ressortissants français ou étrangers qui sont traités par le CATRED.

Ce sont donc des compétences plurielles et transversales qui sont requises ; compétences qui, compte tenu des changements législatifs fréquents, se doivent d'être entretenues et enrichies régulièrement. Ce qui suppose : disponibilité et réactivité.

## 7) Répartition par résultats et thématiques des dossiers suivis au cours de l'exercice 2008 (245).

	G. CRA	G. TASS	G. CA	G. CC°	G.	G. CDAS	G. TA	Rejet TASS	Rejet CA	Rejet TA	CRA	TASS	CA	ONAC	CNAV	CDAS	Minist. Défense	TA/CAA	CE	
P.I/F.S.I	1		1								1		3							
P.F/A.E.E.H	2	31	8					5	1		3	39	28							
A.A.H			1																	
A.T/IJ	3	1	1		1						2	7	1							
A.C/Ret. Comb.	1									1				2			1	4		
Pens° et rév. mil. inv.							1			1								4		
Pens°et rév. mil. de ret.			1							1							2		1	
Liq. ret/ASPA		2									1	4								
C.M.U/- C																				
Ret. Cplt																				
RMI						1										1				
Pr. Ch. soins	1											2								
TOTAL 1	8	34	12		1	1	1	5	1	3	7	52	32	2	0	1	3	8	1	
Sous-Totaux	57							9			106									
Autres (Sans suite ou RAF)	73																			
TOTAL 2	245																			

- ▶ **57 dossiers** se sont soldés par une issue favorable.
- ▶ **9 dossiers** se sont soldés par un rejet.
- ▶ **Taux de réussite : 86,4 %.**
- ▶ **Valorisation de la recouvrance des droits : 580 161,37 euros.**
- ▶ **les 106 dossiers connus** en cours sont des dossiers alternativement favorables ou rejetés en cours de procédure (1<sup>ère</sup> instance, C.A,...).
- ▶ **les 73 Autres** sont des dossiers Archivés faute de suites données par les usagers ou RAF.
- ▶ **61,6 %** de l'ensemble des dossiers font l'objet d'un **traitement et d'un suivi contentieux** (rédaction de mémoires, accompagnement pré-judiciaire, assistance devant les juridictions compétentes,...)